



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU  
01/02/2018**

**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 7
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 30

**Date de la convocation :** 26/01/2018

**Conseil syndical :** 01/02/2018

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
05/03/2018

Affichage: dès retour de Préfecture

**Étaient présents :** Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Eliane DEBARD-CAULLIER, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE ;

**Absents représenté(s) :**

Antoine DUPERRAY  
Pierre GOUVERNEYRE  
Marc GRIVEL  
Claire BELLE  
Isabelle CELEYRON  
Anne-Laure MATHIAS  
Jean-Michel CARON

**Par :**

Max VINCENT  
Corinne CARDONA  
Bernard BOURBONNAIS  
Michel BALAIS  
Jean-Claude GRANGE  
Vincent PEYTEL  
Olivier PERROT



**Étai(en)t absent(s) :**

Bénédicte KUNTZIGER, Laurent MONCEL, Charles MONNERET, Gérard KECK, Ludovic GIULY

**Secrétaire de Séance élu :**

Jean-Luc POIRIER

### **Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-12**

#### **CONVENTION POUR LA GESTION DU SITE DE LA QUEUE DE L'ÎLE A QUINCIEUX**

**RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER**

La commune de Quincieux a intégré le SMPMO en 2017. Dans le cadre de sa compétence de gestion des points d'accueil du public, le SMPMO, après avoir identifié les sites présentant des enjeux en termes d'accueil du public, propose d'intégrer le site de la queue de l'île dans ses sites intercommunaux.

Ce site, de 7060 m2, propriété de la COMMUNE est aujourd'hui un lieu apprécié des usagers et très fréquenté.

Il représente un enjeu intercommunal comme aire d'accueil pour la découverte du territoire :

- + site aménagé et entretenu par le SMPMO,
- + point emblématique des espaces naturels et alluvial du territoire.
- + site de pêche fréquenté.

Il est donc proposé au conseil syndical de prendre en charge la gestion du site de la queue de l'île à Quincieux, au titre de son caractère intercommunal dans le cadre d'une convention de gestion.

Cette convention a pour objet de définir :

- + les rôles et engagements réciproques de la COMMUNE et du SMPMO pour l'entretien et la mise en valeur du site de la queue de l'île,
- + les modalités de financement de cette gestion dans le cadre de la politique mise en œuvre par le SMPMO.

**DELIBERE**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la convention présentée.
- AUTORISE le Président à la signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.  
Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 01/02/2018*

Max Vincent,  
Président

